

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
LUNDI 6 Mai 2013 à 20 H 30

Convocation : 29/04/2013

Affichage : 13/05/2013

Etaient présents : Mesdames Catherine JEANDENANS, Rosaline COULON, Samira OUDET, Josette PAILLARD, Danielle BOURGEOIS et Messieurs Florian DARCQ, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND Stephen MARTIN et Olivier LONGIN

Secrétaire de séance : Mme Samira OUDET

Après lecture faite par le Maire du procès verbal du 15 avril 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est abordé.

AFFAIRES GENERALES

- Foyer Logement SIVU – Participation communale
 - Remplacement secrétariat
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat saisonnier

AFFAIRES SCOLAIRES

- Accompagnement dans bus scolaires

VOIRIE

- Eclairage public : retour expérience et généralisation

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Foyer logement SIVU – Participation communale

Le Maire informe le Conseil municipal qu'après vérification des documents, il s'avère que la commune a versée au SIVU, les deux participations qui ont été demandées pour l'année 2011 et 2012 respectivement de 5 et 3 €par habitant.

Le versement de 2012, qui devait être mis en suspend est antérieur à la délibération de septembre exprimant la position du Conseil municipal pour qu'une étude soit enfin engagée dans les meilleurs délais, condition de la participation de Dampierre. Aujourd'hui le SIVU est toujours en attente de données de la part du conseiller Général, il n'y a donc eu aucune avancée concrète. La bonne gestion mise en place par la nouvelle équipe dirigeante a toutefois permis d'obtenir un résultat de clôture positif fin 2012.

De nouveau, lors du vote du dernier BP 2013 le SIVU a sollicité les communes du canton de Dampierre à hauteur de 3 €par habitant pour pouvoir engager des études obligatoires.

Après débat, le Conseil municipal rappelle la position prise précédemment et après délibération :

- Souhaite attendre la demande officielle du SIVU concernant la participation de l'année 2013 avant de répondre en conséquence,
- Considère que le montant de l'aide ne peut être calculée qu'au regard des comptes administratifs 2012 puis 2013 comme une subvention d'équilibre et si besoin uniquement,
- Considère que l'étude prospective reste un préalable absolu, même si il y a un transfert de compétence et de gestion à la CCJN car le problème de fond restera inchangé,
- Souhaite, faute de statuts clairs, engager la démarche pour quitter le SIVU afin de repartir sur de nouveaux statuts qui resteront à écrire faute de les avoir obtenus de la sous-préfecture.

Le Maire précise au Conseil municipal qu'il fera un courrier aux autres communes afin d'expliquer les paiements déjà versés et la réaffirmation de la position du Conseil municipal de Dampierre, et indique que la question du transfert de compétence à la CCJN sera abordée à la prochaine conférence des Maires du 16 mai.

Il précise également qu'un courrier sera adressé au Sous-préfet en accompagnement de la délibération prise.

Remplacement secrétariat

Le maire informe le Conseil municipal du départ en retraite d'un agent de la commune à compter du 16 août prochain.

Il précise également qu'un agent sera absent du 1^{er} septembre 2013 au 29 février 2014, et qu'il est nécessaire d'envisager son remplacement.

Après délibération, le Conseil municipal décide de faire appel au service de remplacement du centre de gestion du jura permettant de couvrir cette période d'absence pour une durée de 35 heures hebdomadaire.

Contrat d'apprentissage

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la décision prise précédemment et à l'entretien de Nicolas LAHAXE, celui-ci effectuera un contrat d'apprentissage, Maintenance des Bâtiments des Collectivités, au sein de la commune, à compter du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2015.

Le maître d'apprentissage sera Monsieur LIARD Philippe et le référent élu sera Monsieur GOUNAND Alain.

Le Conseil municipal valide ce contrat d'apprentissage à l'unanimité des présents.

Contrat saisonnier

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'envisager un contrat saisonnier pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2013, au service technique.

Le Conseil municipal précise que les postulants devront être titulaires du permis B et valide cette proposition à l'unanimité des présents.

AFFAIRES SCOLAIRES

Accompagnement dans bus scolaires

Le Conseil municipal décide qu'en cas d'arrêt maladie d'un agent de l'école, pour une durée maximale de 15 jours, le remplacement se fera en interne avec une organisation telle que :

- Priorité à l'accompagnement dans le bus scolaire,
- Régime « adapté » pour le ménage des salles de classes avec priorité pour les classes de maternelles,

Le maire recevra les agents avec M. FERRAND pour leur faire part de cette décision et organisation à mettre en place.

Le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil général du Jura rembourse désormais à hauteur de 50 % les frais d'accompagnement dans les transports scolaires que la commune assure.

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité des présents, de demander ce remboursement à partir de la rentrée scolaire de septembre 2013.

VOIRIE

Eclairage public : Retour expérience et généralisation

Monsieur FERRAND expose au Conseil municipal le retour de l'enquête effectuée avec les habitants des Minerais concernant la coupure d'éclairage public depuis 4 mois de 23h à 5 h. Les résultats seront mis en ligne sur le site.

Il s'avère que cette expérience est positive et bien acceptée par les habitants dont certains souhaitent même une extinction plus longue. C'est pourquoi, le Conseil municipal décide avec 10 voix pour, l'extinction de l'éclairage public à la fin de l'été dans tout le village sur le même principe que l'expérience menée aux Minerais (1 personne vote contre le principe et 1 personne vote pour une extinction partielle du village).

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier du SICTOM demandant l'implantation de conteneurs textiles sur la commune là où il existe déjà d'autres conteneurs à verre et papiers. Le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande compte tenu des sujétions d'entretien que cela implique.
2. M. le Maire confirme à M. FERRAND que l'ancien terrain de foot a été loué pour parcage de chevaux avec rédaction d'une convention.
3. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une estimation des domaines concernant la parcelle cadastrée ZC 5. Il prendra contact avec le propriétaire concerné pour engager une négociation sur ces bases.

4. M. MARTIN informe le Conseil municipal que le panneau avec la plaque de rue à l'intérieur du lotissement du Grand Domaine est abimé. Le Maire lui précise que celui-ci doit être enlevé.
5. M. FERRAND s'interroge sur le maintien de la banderole située sur le bâtiment de la Médiathèque. Le Conseil municipal décide de la retirer après la manifestation du 18 mai prochain et de la repositionner le cas échéant si une autre action est menée pour la défense du poste d'enseignant supprimé.
6. M. DARCOQ informe le Conseil municipal qu'il a demandé un devis à la société Equalizer, studio 25 pour équiper la salle polyvalente d'un vidéoprojecteur et d'un écran.
7. Mme JEANDENANS demande la date de l'inauguration de la Place « Maurice Berthet » à Châteauneuf, le Conseil municipal valide finalement le samedi 1^{er} juin à 18h. Le Maire précise qu'un boitage sera effectué pour informer les habitants ainsi que plusieurs invitations officielles.
8. Mme BOURGEOIS précise au Conseil municipal que les bordures au niveau du stationnement situé devant la boulangerie sont en angle droit et qu'il est inadapté pour le stationnement de plusieurs véhicules. M. le Maire comprend ce problème mais indique qu'il est difficile d'y remédier et qu'il n'y aura pas de travaux rectificatifs à cours terme pour résoudre le problème.
9. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'elle est en attente d'un devis d'une entreprise pour la réparation des trois fenêtres à la perception. En parallèle un courrier sera adressé au SIDEC pour engager la garantie décennale. Elle précise également que le mur près de la salle des associations est très abimé, pas d'intervention à prévoir néanmoins. La reprise de la façade de la perception est programmée à partir de mi mai.
10. M. GOUNAND informe le Conseil Municipal qu'il dispose de deux devis pour l'achat d'une balayeuse ainsi qu'un devis de l'entreprise RACINE pour un taille haies.
Le Conseil municipal valide l'achat de ces deux matériels pour un montant maximum de 6 500 € à renégocier.
11. M. GOUNAND informe le Conseil municipal que le SICTOM effectuera une pesée des poubelles au mois de juin dans le cadre du programme 100 % compostage afin d'ajuster le montant de la subvention à attribuer à la commune pour ses actions.
12. Mme COULON informe le Conseil municipal qu'elle a rédigé un courrier pour le Sénateur Barbier afin de le remercier de la journée que le conseil a passé au sénat. Une sollicitation de M. Sermier pourrait être faite pour une visite de l'assemblée nationale.
13. Mme COULON indique que comme chaque année une gerbe sera déposée sur la tombe de Maurice Berthet à Crissey et ce pour la dernière fois du mandat.
14. Mme COULON indique que l'assistante sociale sera reçue par elle et le maire le 15 mai prochain et qu'un panier de l'AMAP (restant) a été distribué à une famille Dampierroise en difficulté.

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	
Monsieur DARQC Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro